Conseil municipal du 28 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, Maire.

<u>Présents</u>: Isabelle DUGELET, Pierre NOYEL, Michaël VERMOREL, POINAS Clarisse, MONCORGÉ Philippe, PETIT Damien, FERAILLE, Marcel, POULETTE Philippe, ROSNOBLET Jérôme

Absents excusés: TRY Simone, ARTHAUD Olivier, CLAUZEL Sylvie, LABROSSE Claire Anne

2 pouvoirs : Simone TRY à Clarisse DECHELETTE et Claire Anne LABROSSE à Isabelle DUGELET

Secrétaire de séance : Philippe POULETTE

Ajout à l'ordre du jour : - Acquisition de matériel pédagogique pour l'école publique

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1. Rentrée scolaire - Avancée des travaux de l'école publique - Heures surveillées

Mme le maire souligne que la rentrée scolaire s'est très bien déroulée avec la venue de deux nouveaux enseignants dont elle est très satisfaite.

Dès la signature du bail le 31 juillet avec l'ACEL, les enseignants ont travaillé tout l'été à l'installation des locaux pour que les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions.

L'OGEC a décidé de laisser le matériel pédagogique à la commune. Mme le maire en profite pour remercier l'OGEC de ce geste pour les enfants de La Gresle.

Mme le maire présente les effectifs et le personnel associé :

Ingrid ST ANDRE: GS CP (15+9=24 élèves)

Julien REVIRON: TPS PS MS (12+14+6 = 32 élèves)

Philippe PELOUX: du CE1 au CM2 (4+6+4+2 = 16 élèves) Dominique DELETRE : ATSEM avec Julien REVIRON Sylvie DONNARS : ATSEM avec Ingrid ST ANDRE au total 72 élèves dont 47 maternelles

Côté périscolaire :

Pauline TRY à la direction de l'accueil périscolaire (29,30h par semaine)

Marie SOUCHON : en arrêt maternité jusqu'à fin février 2019

Elodie DINOT: cantine tous les midis et accueil périscolaire le soir de 16h15 à 17h45

Jocelyne CORGER : remplacement de Marie SOUCHON sur les heures périscolaires uniquement le soir à partir de 16h15 avec réduction de ses heures en mairie en contrepartie.

Mme le maire remercie Jocelyne CORGER pour le remplacement de Marie qui permet de ne pas créer de nouvelle embauche.

Il est constaté dès la rentrée une belle ambiance de travail pour les élèves.

En ce qui concerne l'avancée des travaux, tout se passe dans les délais prévus initialement. Mme le maire fait lecture du planning des travaux à venir comme suit :

Semaine 40 - du 1 au 5 Octobre :
□ Pose des menuiseries extérieures
☐ Tranchée pour alimentation local chasse
\square Gros oeuvre cage ascenseur et escalier ext
Semaine 41 - du 8 au 12 Octobre : □ Pose des menuiseries extérieures

☐ Prise de cotes ascenseurs
☐ Gros oeuvre SAS périscolaire
Semaine 42 - du 15 au 19 Octobre : Doublages et cloisons Fabrication de la charpente métallique Gros oeuvre SAS périscolaire
Semaine 43 - du 22 au 26 Octobre : Doublages et cloisons Passage dans doublages et cloisons Menuiseries intérieures Fabrication de la charpente métallique Etanchéité SAS périscolaire Menuiseries extérieures SAS périscolaire
Semaine 44 - du 29 Octobre au 2 Novembre Doublages et cloisons Passage dans doublages et cloisons Menuiseries intérieures Fabrication de la charpente métallique Chape SAS périscolaire

Monsieur le Sous-Préfet a émis le souhait de venir visiter le chantier de l'école, il porte beaucoup d'intérêt au chantier de La Gresle. Il se rendra à une réunion de chantier prochainement.

Heures surveillées :

Mme le maire rappelle que chaque année, des heures d'études surveillées sont réalisées par les enseignants. Aussi, pour pouvoir rémunérer ces heures, il est nécessaire de définir un montant d'heures annuelles qui pourront être rémunérées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'études surveillées.
- le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 36 heures pour l'année scolaire 2018/2019, soit une heure par semaine,
- l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 19,45 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

Isabelle DUGELET fait part d'un appel à projet « écoles numériques innovantes et ruralité » pour le financement de matériel informatique pour l'école. Un spécialiste informatique de l'éducation nationale va se rendre sur notre commune pour évaluer les besoins et présenter les différents matériels existants, de façon à ce que l'on puisse faire établir des devis.

Un autre appel à projet est également paru concernant « le plan de revitalisation des bibliothèques d'écoles ». Une somme de 1500€ peut être versée. Pour l'instant, les détails concernant cet appel à projet ne sont pas définis. La commune a répondu favorablement au recensement des volontaires pour participer à cette demande.

Il est évident que ces achats de livres ne remplaceraient en aucun cas la bibliothèque municipale, il s'agit juste d'équiper les classes de livres supplémentaires.

2. Travaux complémentaires pour l'éclairage de l'église – Proposition de devis par le SIEL

Mme le maire rappelle que l'éclairage de l'église réalisé a permis une belle mise en valeur de l'église. Cependant, il a été constaté à la fin de l'installation un manque d'éclairage au niveau du bas de la façade avant devant le parvis de l'église car nous avions décidé de ne pas faire poser les spots encastrés sur la rue.

Un devis complémentaire est proposé par le SIEL pour terminer cette mise en valeur avec l'installation de 4 réglettes d'éclairage qui permettraient d'éclairer tout le bas de la façade.

Il est rappelé que le devis initial du SIEL qui avait été validé par le conseil pour la totalité des travaux étaient de 25617 €, seulement 22 981 € ont été facturés. La différence pourrait donc permettre ce complément d'éclairage.

Mme le maire présente le coût prévisionnel de financement des travaux :

Financement:

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Mise en valeur de l'église – complément	4 732 €	56%	2 650 €
TOTAL	4 732 €		2 650 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP12

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 1 voix contre, 5 abstentions et 5 pour :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Mise en valeur de l'église complément » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 année
- Autorise Madame le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

3. <u>Subvention enveloppe cantonale – propositions de projets</u>

Mme le maire rappelle que chaque année, la commune a la possibilité de demander une subvention d'environ 5000 à 7000 € pour un projet d'environ 10 000 à 15 000€ au département pour des petits travaux réalisés par entreprise. Cette année, c'est le WC public qui a été réalisé avec cette aide.

Quelques propositions sont soumises:

- Eclairage du parc du château (au moins pour l'organisation de manifestation)
- Toiture du local de chasse

4. <u>Bilan par le SAGE sur les économies d'énergie dans les bâtiments communaux</u>

Mme le maire présente le dernier rapport du SAGE et fait remarquer que depuis 2013, on constate une baisse d'environ 20% des consommations et une baisse d'environ 25% du prix. Depuis 3 ans, les économies restent stables grâce notamment aux divers travaux d'isolation qui ont été réalisés sur les bâtiments communaux ces dernières années (changement des fenêtres de la mairie, de la bibliothèque, de la salle de la cantine, isolation de la salle de la cantine) et l'adhésion au groupement d'achat gaz et électricité du SIEL.

Il reste cependant un point de vigilance à la salle des sports qui reste le bâtiment le plus énergivore. Une étude sera probablement menée sur une possibilité de modification de l'éclairage en led.

Mickaël VERMOREL spécifie qu'il observe dans plusieurs salles de sports voisines l'installation de minuteurs qui peuvent peut-être permettre les économies.

Mme le maire informe également d'une nouvelle législation qui oblige les commune a vérifier la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics. Cette étude sera menée à la suite des travaux de restructuration de l'école publique avec l'aide du SAGE.

5. Compte rendu de la réunion de rentrée avec les associations

La réunion de rentrée des associations a eu lieu le 12 septembre dernier pour élaborer les plannings annuels de réservation des salles. Il a été demandé à chaque association la signature d'une convention afin de responsabiliser chacune d'elles.

Mme le maire rappelle que la commune ne verse aucune subvention aux associations locales mais préfère laisser l'accès libre et gratuite aux salles communales pour l'organisation de leurs activités.

Une demande d'association a été faite pour que la salle soit entièrement réservée à une activité sans l'accès à aucune personne, même de la mairie en cas de besoin exceptionnel. Il est évident que cette demande ne peut être accordée. Il est à déplorer que cette association a fait le choix de mettre fin à l'activité au détriment des enfants du village.

6. Raccordement des fosses de la salle des sports à l'assainissement collectif

La comme a été alertée par des voisins d'un dégât des eaux dans leur habitation. Après de nombreuses recherches par la commune et SUEZ, une source a été trouvée.

Au court des recherches, la commune s'est aperçue que les anciens WC de la salle des sports n'étaient pas raccordés au réseau collectif. Deux cuves ont été découvertes, ces dernières ont été vidées.

Mme le maire propose donc au conseil de faire réaliser les travaux de raccordement au réseau le plus rapidement possible pour que les fosses ne se remplissent pas à nouveau.

Mme le maire présente un devis de l'entreprise LESPINASSE pour un montant de 1265.52€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents acceptent la réalisation des travaux et le devis de l'entreprise LESPINASSE.

7. Acquisition de matériel pédagogique pour l'école publique

Mme le maire rappelle que la commune a engagé des travaux de restructuration de l'école publique pour accueillir tous les enfants de la commune.

Aussi, dans le cadre de cette restructuration des classes ont été ouvertes, deux nouveaux enseignants ont été accueillis à la rentrée scolaire 2018 pour pallier au besoin.

Pour équiper les classes qui n'existaient pas auparavant, des achats de matériel pédagogique et divers ont été réalisés en début d'année. Les factures correspondantes s'élèvent à 4 160,20 € HT. (Develay Papeterie)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Précise que les fournitures et matériel pédagogique acquis correspondent à un premier équipement de classes, pour un montant total de 4 160,20€ HT
- Dit que les factures seront inscrites en section d'investissement au budget général 2018 dans le programme « Restructuration de l'école publique »

8. Divers

- Mme le maire informe que l'installation du réseau de la fibre optique est en cours. L'entreprise Potain avait sollicité la commune pour l'enfouissement des réseaux rue St Jean afin de favoriser l'esthétique. La commune ayant refusé par manque de moyen, le SIEL a finalement pris en charge cette dépense. Le réseau sera fait en aérien. Le déploiement de la fibre devrait être terminé avant la fin de l'année. Une réunion publique sera organisée en temps voulu pour informer les habitants du raccordement possible en 2019. Mickaël VERMOREL suivra les réunions du SIEL.

Mme le maire pense qu'il aurait pu être intéressant de créer un espace de coworking suite à l'installation de la fibre si la commune disposait de local disponible, ce qui n'est pas le cas actuellement.

- Un retour est fait pour faire part d'incivilités. Des chaises ont été brulées dans le barbecue du parc du château entre 2 et 3h du matin la nuit du mardi 28 au mercredi 29 septembre 2018. N'ayant aucun retour des responsables des dégâts occasionnés, une plainte sera déposée.

Un règlement sera étudié pour le parc du château avec installation d'un panneau le rappelant.

Aussi, il est fait état de la fête des classes et des incivilités dans le bourg. Mme le maire propose d'anticiper avec les organisateurs pour l'an prochain afin d'éviter ces dérives, si besoin avec l'aide de la gendarmerie.

- Rappel : l'élagage des haies doit être réalisé rapidement.
- Jérôme ROSNOBLET précise qu'un arbre serait à tailler dans le virage près du parc du château
- Pierre NOYEL informe que les travaux de voirie ont débuté. Un mono couche a été réalisé à la croix bleue et à Choly, du point à temps. Il reste les enrobés à terminer.

En ce qui concerne les chemins réalisés en 2017 qui ont subi des malfaçons, un balayage a été réalisé pour que l'entreprise PONTILLE fasse une déclaration à son assurance avant de procéder aux réparations nécessaires.

Une commission voirie va être organisée pour étudier les chemins à faire pour l'année 2019. Cette année, les services du département ne seront pas sollicités car peu pertinents. Un devis sera demandé à THIVENT pour l'établissement de la demande de subvention

Du sel de déneigement a été commandé. Aucun achat n'a été réalisé depuis 2013.

Une lame de chasse neige en caoutchouc de 5 cm va être acheté pour un montant de 780€ HT

- La communauté de communes est en train de réaliser un nouveau topoguide (chemins de randonnées). Un référent doit être nommés pour suivre les diverses réunions. Les chemins doivent avoir moins de 40% de goudron, ce qui n'est pas toujours le cas sur nos circuits existants qui sont à retravailler.
- Mme le maire fait part de nouvelles aides de la région « Bonus énergétique » pour les travaux d'économie d'énergie des particuliers. Les montant de plafond de revenus sont supérieurs à ceux du PIG. 750 € peuvent être versés et 750 € de la communauté de communes pour des travaux d'économie d'énergie. Cependant, il faut atteindre un certain niveau d'isolation pour obtenir ces aides. Pour plus de renseignements, il faut contacter « Rénov action42 ».
- Un nom a été proposé pour la nouvelle école : La Passerelle. L'ensemble des conseillers estime que ce nom est bien significatif du projet. Il sera proposé aux enseignants pour une validation du conseil lors d'un prochain conseil.
- Le remplacement de Jean-Paul DECHELETTE sera à prévoir pour le début de l'été prochain.
- Le bulletin municipal est déjà en cours de réflexion. Une réunion est organisée le 16 octobre en mairie à 20h.
- Mme le maire fait part de la venue de Jean-Paul NOMADE a La Gresle le 9 novembre prochain. Il viendra présenter son livre « La Grande guerre en roannais », soirée organisée par les anciens combattants représentés par Jean-Pierre EGLINGER et par la bibliothèque.
- Une réflexion est menée sur l'organisation des vœux 2019 avec les anciens. Le modèle de l'année dernière sera surement repris avec un abaissement de l'âge pour en faire profiter un maximum de personnes.
- Mme le maire précise que la motion qui avait été prise par le conseil concernant les aides de l'état attribuées à l'agence de l'eau a porté ses fruits puisqu'un rééquilibrage des ressources a été envisagé.
- Une conférence « apprivoiser les écrans et grandir » sera organisée au théâtre des halles à Charlieu le 25 octobre prochain par la communauté de communes. Gratuit.
- Mme le maire informe qu'un gendarme référent va être nommé pour être plus présent sur notre commune. L'épave située dans le bourg devrait être enlevée dans les semaines à venir. Des contrôles de vitesse et de port de ceinture pourraient être réalisés plus souvent.

Une étude sera faite pour l'éventuelle installation d'un nouveau radar pédagogique dans le bourg avec l'aide de subvention.

Fin de séance à 22h15 Prochain conseil municipal le vendredi 26 octobre 2018, 20h30